



Département de la Meurthe Canton de Walserstein, Commune de Dabo

Le présent registre, contenant vingt-huit feuillets
destinés à inscrire les actes de naissance de la
Commune de Dabo, pour l'an sept a été
ouvert et arrêté par nous Président de l'Adminis-
tration Municipale du Canton de Walserstein.

Ce jourd'hui premier Vendémiaire au Sept
de la République Française nous es indivisible
An 7 Schmitt

Francisca
peter 1

Ce jourd'hui vingt-troisième de l'an Sept de la
République Française une et indivisible à
Neuf heures du matin son Compromis de son moi le
Sousigné Joseph Schlicher Agent Municipal de
la Commune de Dabo Canton de Walserstein Département
de la Meurthe Joseph Peter age de quarant-on
jours né à la Pöxlon de la Schaffenhoffe Commune du
dit Dabo assisté de Antoine Freymuth Forger à la
Section Hiltberg Commune de Dabo et Peter age de vingt
ans journalier au dit Schaffenhoffe le Deuxième parvenu
et le premier et le fils du dit Peter a déclaré a moi
que Maria âgée de trent-on son épouse en
légitime mariage et a Couper en la saison au dit lieu
une enfant femelle ce matin à quatre heures avant
midy. qu'il m'a représenté au quel ont été donnés le pres-
ent homme de Francisca d'après cette déclaration que le
dit homme m'ont certifié véritable et la Représenté
qui ma été fait de l'enfant de son épouse

Jacob
Lambour

Ce jour huit



an 7

27 Juillet

De la Repu^{bl}ique Francaise une
et indivisible quatre heure apres mid sont.

3

Compareu de vant moi le Sr Joseph Schönliker
agent municipal de Comune de Cabo Canlon de
Valcheu Département de la Meuse. Nicolas
Lambour volaier de la Sexim Schaffenhoff age
de quarant trois an assisté de Benhart Lambour
age de dix sept an journalier au dit lieu et
Theresia Labbe age de vingt cinq an fille
majeur Citoyens de Hayenheime né à, Demeurant
actuellement au dit Schaffenhoff a declare a moi
que Theresia Burinque age de vingt six an
son Epouse en legitime mariage est a Couché
on sa maison au jourthail - a huit heure avant
midy au dit lieu d'une enfant male qu'il ma
Represente au quel ont a donner le pres
nomme de Jacob d'apres cet. De elaration que
les dit temoine m'ont Certifier véritable
et de la Representation qu'il ma été fait de
l'enfant de nomme Cydesu j'ai fait rediger
le present act on a celu de pouvoire qu'il
me sont Delegue que le dit temoine ensemble
le pere du dit enfant le Nicolas Lambour
ont signe avec moi le jour moi et an
Muytlatambiz. *Joseph Schönliker*
Benhart Lambour
Theresia Labbe

J. Schönliker agent

Theresia
Schwaller

4

Ce jour huit quatre & Brimaire l'an
Sept de la Republique française
et indivisible Neuf heur. avant-midi sont
Compara de vant moi le Soussigné Joseph Föllli
agent-municipal de la Commune de Dabo Canton
de Valcheid Département de la Meurthe Salomé
Dornenberger age de Cinquant quatre an veuf
du defont christian Schwaller de la Section
Dabo Commune de Dabo assisté de Luis Schwaller
age de dix-neuf an Journalier au dit Section
et Margareta Kūmenaa Citoyens au dit lieu
age de trent Sept an à Declare a moi en absent
de Hubert Schwaller age de vingt Cinq an
que Mariana Kūmonan age de vingt Cinq an
Sont Epouse en legitime mariage est a Co
entida maison hier a quatre heur apres midi
au dit lieu d'une enfant femelle qu'il ma
represente au quel ont à donner le pres nom
de Theresia d'apres cet Declaration que le
temoins m'ont Certifier veritable et de la repres
-tation qu'il ma été fait de l'enfant denom
Cy-dessu j'ai fait rediger de laque que le dit
temoins ensemble les Salomé Dornenberger
ont signe avec moi le jour moi et au

Marque
de la marque
Kūmonan

marque
de Luis Schwaller

Salomé Dornenberger

J. Föllli
agent

Jgnaz Lienhart
Payer

Ce jour



l'An dix Sept Bonnaire

5

L'an sept de la Republique Francaise
une et indivisible le six heur apres midy son
Compara de vant moi le Soussigne Joseph Schöller
agent municipal de la Commune de dabo Canton
de valkeire de partement de la Meurthe Jgnaz
Payer age de trent et une an Citoyen et journalier
de la Section de Schäffer Hoffe Commune de dabo
assisté de Doctor Schott age de vingt deux an tailleur
de la dit Section Schäffer Hoffe et Rosina Schott age
de trent deux an fille mayer Citoyens au dit lieu
a Declare a moi que Christina Brantmayer age de
trent deux an dent Epouse en legitime mariage et
a choucher en sa maison hier a quatre heur avant
midy au dit lieu d'une enfant-male qu'il ma representé
au quel ont a donner le pres nome de Jgnaz Lienhart
d'apres cel Declaration que le dit temoines m'ont certifié
vritable et de la representation qu'il ma ele fait de
l'enfant de nomme. Et desui j'ai fait redige le present act
en vertu de pouvoir qu'il me sont delegue ensemble
Jgnaz Payer per du dit enfant avec le temoines
ont signe avec moi le jour moi et an.

Jgnaz Payer

Marque
de Rosina
Schott

Marque
de Doctor
Schott

J. Schöller agent

Elsabela
Schreiber

6

Ce jour huit vint quatre Barmaire l'an
Sept de la Republique Francaise une et
indivisible a c'est heure du matin. Sent Compa
De vant moi le Sousignie Joseph Frölicher agent
Municipal de la Commune de Dabo Canton de Valkeu
Departement Jacob Schreiber age de quarante huit
Forester de la Section Haut Commune de Dabo age
De Matthias Frey age de quarante six an journalier
Du dit Section et Margareta Pimmouau age de trent
Six an Citoyens du dit Section a declare a moi que
Rosina Schott age de quarant et un an, son Epouse
en legitime mariage et a couche hier a cinq heures
avant Midy au dit ^{Foyer} d'une Enfant femelle qu'il ma
represente au quel ont a donner les pres & l'omme que
Elsabela d'apres cet declaration que le dit temoie
m'ont certifier veritable et de la representation qu'il
ma ete fait de l'enfant de nomme Cijdesu j'ai recu
le present act en vertu de pouvoire qu'il me donne
de legue par le temoie ensemble Jacques Sch
pere du dit Enfant ont signe avec moi le jour
moi et en

Margne
De Matthias
frey

Margne
De Margareta
Pimmouau

Jacob Schreiber

J. Frölicher agent

Catarina
Ruffenach

Cyoud'nut
L'on Sept de la



D^e Saintes
vingt Sept Primaire

Republique Française

7

igne et indivissible quatre heures apres midi sont
sont lempare de sont moi le soussigné Joseph
fröhlicher agent municipal de la Commune de
Dabo Caton de valcheu Département de la
Meurthe sudruhe Ruffenach age de vingt
huit an Citoyen et journalier au alt mühl Comune
de Dabo épouse de maternus Klein age de
vingt deux an Citoyen du meme lieu tirant
et Catarina Klein age de seize an fille du dit
lieu a declare a moi que Mademoiselle Klein
age de vingt ans on sont épouse en legitime
Mariage et a Couche hier a huit heures avandij
au dit lieu d'une Enfant femelle quil ma represente
en quel ont a donne le pres Nomme Catarina
D'apres et Declaration que le dit temoin n'ont
credable Certifier et de la Représentation
quil ma ete fait de l'enfant donome Cyoud'nut
jai Rediger le present act en vertu de pouvoirs
quil me sont delivre par le temoin onsemble
fridrich Ruffenach pere du dit enfant ont signe
avec moi le jour moi et on

Joseph
de fridrich
Ruffenach

Martin Klein

Margu
de Catarina
Klein

J. fröhlicher
agent

Barbara
Schmid

8

Ce jour d'aujourd'hui en semaine l'an
Sept de la République française
une et indivisible, à quatre heures après
midi sont comparus devant moi le Soussigné
Joseph Fröhlicher agent Municipal de la
Commune de Dabo Canton de Svalcheid
Département de la Meurthe, Ignaz Schmid
age de trent huit-on Etroyen et journalier
à Dabo a partie de Joseph Fuchs age de
Cinquante-deux on et Barbara Schott
age de trent on a déclaré a moi que
Clara Schott age de trent deux on en
legitime mariage sont épousés
Coucher hier a deux heures avant midi d'un enfant
femelle qu'il ma représenté au quel ont a donné
le pres d'homme Barbara d'après cet déclaration
que le dit. temoine m'ont certifié véritable
et de la représentation qu'il ma été fait de
l'enfant d'ennome Gidra j'ai rédigé le présent
act. en vertu de pouvoir qu'il me sont délégué par
le temoine ensemble Ignaz Schmid pere du dit
enfant ont signé avec moi le jour moi et un
Joseph Fuchs Ignaz Schmid
Barbara Schott J. Fröhlicher agent

Mariana
Raffenach

Esourd'hui
soit de



Le jour premier de
la République française.

9

une et indivisible a cinq heures apres midi
sont comparus devant moi le Sousigne Joseph
fröhlicher agent Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Walcheid Département de la
Meurthe, Augustin Raffenach age de trent quatre
an Citoyen Etouyer et journalier a Dabo assisté
d'Antoine appretuis age de vingt an journalier
au dit Dabo a declare et Mariana Raffenach
age de vingt quatre an Citoyens du dit lieu
a declare a moi que Mariana Schott age de
trent an son Epouse Integitime mariage et
a couche hier a cinq heures avant midi d'une
enfant femelle qu'il me represente au quel ont
a Dabo le pres et l'homme Mariana d'apres cet
Declaration que le dit l'homme m'ont certifier
vritable et de la Representation qu'il me a été fait
de l'enfant denomme y dessus j'ai rediger le
present act en vertu de pouvoir qu'il me sont
de legue par le temoin on d'emble Augustin Raffenach
pere du dit enfant ont signe avec moi le jour moi
et an

Mariane Schott
Augustin Raffenach
fröhlicher agent

Friedrich
Geschwind

10.

Ce jour huitième de l'année
Sept de la République française
une. et indivisible a six heures après midi
Sont Comparu devant moi le Soubigné
Joseph Schöpliker agent Municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walcheu
departement de la Meurthe, Maria Elisabeth
Scholtz Sage femme de la ditte Commune age
de quatre vingt quatre ans de Friedrich Gasser le
vieux age de soixante et quatre ans journalier
au dit lieu. et Anna Maria Geschwind age
de vingt quatre ans Citoyen au dit lieu a déclaré
a moi que Agnes Geschwind fille Mayer
singl Deux ans et. a l'heure pres a huit heures avant midi d'un
Enfant male qu'il ma represente au quel
ont a donner les pres et l'homme Friedrich d'après
celle déclaration que le dit l'enfant m'ont
certifier véritable et de la représentation
qu'il ma été fait de l'enfant denomme
Cy dessus j'ai rédigé le present act en vertu
de pouvoir qui me sont délégués par le
témoine. Ensemble la Sage femme ont
signé avec moi le jour moi et an

Friedrich Gasser

Anna Maria
Geschwind

J. Schöpliker
agent

Ludvigne
Christoffe

Ce jour d'huitt
l'an sept.



qualtrou ^{B^e suite} ^{firmaire}
de la République française

11

une et indivisible a quatre heure apres midy
Sont Comparu devant le Scassigne Joseph Föhlicher
agent municipal de la Commune de Dabo Canton
De waltheid Département de la mouette
Ludvigne Christoffe age de quarant quatre an
journalier a la harzhütt Commune de Dabo
Canton de waltheid Département de la mouette
assiste de Baldasar Oberlé age de dix huit an Citoyen
et journalier a Spitzenberg de la ditte Commune et
maria Elisabetha veuve Heppé file, age de
dix neuf an Moyens et fili de waltheid adulae
a moi que portent huber age de vingt an Citoyens
de la ditte harzhütt Sont Epouse en legitime
mariage et a Couher hier a Scuyt'heur avant
d'une enfant male qu'il ma represente au quel
est a donne le pres nomme Ludvigne d'apres et
Declaration que le D^t Lemmoine m'ont certifier
vritable et de la representation qu'il ma
ete fait de l'enfant de nome Cydesu j'ai redige
le present act en vertu de pouvoir qu'il
me sont Delege par le memoire ensemble
Ludvigne Christoffe pere du dit enfant
ont signe avec moi le jour moi et son

marque
de Baldasar
Oberlé

marque
de Ludvigne
Christoffe

Signature

J. Föhlicher agent

Marianna
Ent.

12

Ce jour huit Veuil Primaire, l'an
Sept de la République Française, une
et indivisible, à quatre heures après midi,
Sont Comparu de vant moi le Soussigné
Joseph Frölicher agent Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Valchein Département de
la Meurthe Jean Ent. âgé de trent quatre an
siperent et Citoyen, à la Section Schaffhoff
Commune de Dabo assisté de Jacques Münspe,
âge de quarant Ringue an, oubergiste à la dit
Section et Marianna Müsfer, âgé de vingt
Six an Citoyens, au dit lieu, à Declare a moi que
Theresia Müsfer de la dit Schaffhoff
Sont Epouse en legitime mariage, et a Couche
hier a un hour avant midi d'une enfant femelle
qu'il ma representé au quel ont a donner le
Nomme Marianna. D'après cet Declaration que
le dit temone m'ont Certifier véritable et de
la representation, qu'il ma été fait de l'enfant
de Nomme Daba j'ai rediger le present act
en vertu de pouvoire, qu'il me sont de loque, par
le temone ensemble. Jean Ent. pour le dit
Enfant en signe avec moi le jour moi et au

Marianna
de Jean
Ent.

Jacob Frölicher
Municipal

J. Frölicher agent.

Catarina utilia
Schemo

Ce jour huit



Dix-neuf. Financier. L'an

13

Sept de la Republique Francaise
et indivisible a huit heure du matin avant midy
Sont comparez devant moi le soussigne Joseph
Schölicher agent Municipal de la Commune
Dabo Canton de waldkirch département de la
Meurthe et Moselle Schemo age de trent huit an
journalier et Citoyen a la Section haub Commune
De Dabo assiste de antreas Huber ^{age de} vingt quatre
an, journalier et Citoyen de la dit Section et
Catarina Rebmanner fille majeure age de vingt
trois an Citoyens du meme lieu a declare a moi
que utilia Huber sont Epouse en legitime
mariage. et a couche hier a cinq heures
avant midy d'une enfant femelle qu'il me
se presente au quel ont a donner le pres
nomme Catarina-utilia. D apres cet de la declaration
que le dit temoin m'ont certifier veritable
et de la representation qu'il ma été fait de
l'enfant. Donnomme cy desus j'ai rediger le present
act en vertu de pouvoir qu'il me sont delogue
par le temoin ensemble Schemo pere de dit
Enfant ont signe avec moi le jour moi et an

Margareta
Rebmann

Joseph Schölicher

Du d'act Huber

J. Schölicher agent

franz antoine
perido
Concilié

14

Aujourd'hui vingt et une semaine
l'an sept de la République
française une et indivisible.
A trois heures après midi sont comparus
devant moi le soussigné Joseph
Schlaker agent municipal de la Commune
Dabo Canton de Walchen Département
de la Meurthe, Jacques Perido âgé de
quarant deux ans viterier et à la Section
de Schaffershoffe Commune de Dabo assisté
de Jacques Perido son fils âgé vingt et un
ans viterier et Citoyen du même lieu et
Therospia Perido âgé de vingt deux ans
sa fille Citoyens du même lieu a déclaré
à moi que Catarina Scherese son épouse
en mariage légitime et à chocher hier
à six heures après midi d'une enfant mâle
qu'il me rapporte au quel ont à donner
le père nommé de Franz Antoine d'après
cette déclaration que le dit le même m'a
certifier véritable et de la représentation
qu'il m'a été fait de l'enfant de nome
Cydepu j'ai rédigé le présent acte en vertu
de pouvoirs qu'il me sont délégués par le tiers
ensemble Jacques Perido père du dit enfant
ont signé avec moi le jour moi et en
Jacques Perido
Therospia Perido
Schlaker agent

Catrina
Schvaller

15

Ce jourd'hui



8^e suite

De la Repub^{lique} Française un et
indivisible a onz heure avant midij sont comparez
De vant moi le soussigne Joseph Fröhlker agent
Municipal de la Commune de Dabo Canton de Valkei
Departement de la Meurthe Antoine Schvaller age
de trent deux an journalier et Citoyen a la Section
haub Commune de Dabo assisté de Lorenz Freyermütth
age de vingt trois an journalier au dit lieu et Mariama
Spieper age de trent sept an Citoyen au dit lieu
a declare a moi que Catrina Freyermütth age de trent
an Citoyens de la dit Section sont Eposés en
legitime mariage et a Cocher hier a dix heure
apres midij d'une enfant femelle qu'il me represente
au quel ont a donner le pres. Nomme que
Catrina d'apres cet declaration que le dit temoin
m'ont Certifier véritable et de la representation
qu'il me est fait de l'enfant. Denomme
Cy dessus j'ai rediger le present act en vertu
de pouvoir qu'il me sont de leque par
le temoin ensemble Antoine Schvaller
perre du dit enfant ont signe avec moi le jour
moi et au pres d'assi J. Fröhlker

Maxime
De Lorenz Freyermütth

Maxime
De Lorenz Freyermütth

J. Fröhlker agent

Barbara ;
Lorenz

16

Ce jour huit le Dieu se pluviois
an Sept de la
Republique Francaise une et indivisible
a quatre heures du matin sont comparez
devant moi le Soussigne Joseph Schlicker
agent municipal de la Commune de Dabo
Canton de Walheim Department de la
Meuse Lorenz Lorenz age de quarante
Cinq an resident a Dabo assisté de
Michel Gasser age de trent trois an
Legait a Dabo et Catarina Mayer
age de cinquante Cinq an Citoyens a Dabo
a declare a moi que Marianna Gasser
age de quarante an sont épouse en legitime
Mariage et a couche hier a cinq heures
apres midy d'un enfant femelle qu'il me
represente au quel ont a donner le pres
nomme que Barbara d'apres cet declare
que ledit nomme m'ont certifie sur
et de la representation qu'il m'a été
fait de l'enfant de nomme Lydopus
Rediger le present act en vertu de pouvoir
qu'il me sont de legue par le tenome
en double florenz Lorenz pour dudit
enfant le jour moi et an
florenz Lorenz
J. Schlicker agent

Marianna
Ruffenach

Ce jour huit



9 juillet
trois plusioze 1910

17

Sept de la Republique Francaise une
et indivisible a Cinq heure du matin ont
Compare devant moi le soussigne Joseph
Schlizer agent Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Walkeid de parlement de
la Meuthle Pierre Ruffenach age de trent quatre
un journalier a Dabo assisté de ce avec j. Christophe
age de quarant quatre un journalier au dit Dabo
et Salome Ruffenach Citoyens de Dabo age de trent
Six on a Declare a moi que Barbara Webers
age de trent trois on sont Epouse en legitime
Mariage et a Couché hier a trois heure avant
midy d'une Enfant femelle qu'il ma represente
on qu'il est a donner le pres nome que
Marianna d'apres et Declaration que le dit
temoires m'ont Certifier véritable et de la
Representation qu'il ma et etc fait de
L'enfant de nomme. Et desu j'ai Rediger le
present act en vertu de pouvoir qu'il me
ont Delege par le temoires ensemble Pierre
Ruffenach pere du dit Enfant le jour ma et on

Marianna et Salome Ruffenach
Wainy Christoph Schlizer
J. Schlizer agent

Jean
Le Balser

18

Ce jour huit vingt Deux pluviôse
l'an Sept de la République Française
une et indivisible à dix heures du matin

Sont comparus de vant moi le soussigné Joseph
Schluter agent Municipal de la Commune de
Dabo Canton de Walchen Département de la
Meurthe, Jean Balser age de quarant trois
journalier a la Section Hüblberg Commune de
Dabo, a sirté Lorenz Lombour age de quarant
volurier et Citoyen a la Section Hüblberg
= kofpe et amautilia valder age de vingt
Citoyens de la dit Section a déclaré
a moi que amma Maria Mayer age de
bient six ans sont Epouse en Legitime mariage
et a couché hier avant midij d'un Enfant mâle
qui ma represente au quel ont a donné le pre
nomme que Jean Dyres cet Declaration
que le dit temoin m'ont certifier veritable
et de la representation qu'il ma été fait
de l'enfant esquisse Denomme j'ai rediger
le present act en vertu de pouvoir qui
me son Deleque par le temoin et Balser
pere du dit Enfant le jour moi et on
i Blouret la curie J. Schluter
en sus dit a l'acte J. Balser
agent

Lapin
Müller

19

Ce jour d'aujourd'hui deux
Republique française



10^{me} juillet
pluviose l'an Cyst Delta
une et indivisible a onze
Sont comparus devant

moi le sous-signé Joseph Fröblicher, Agent municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Salscheid, Département
de la Meurthe, Michel pruvo, agé de trent huit ans
Citoyen et journalier a la Section Spitzenberg
Commune de Dabo, assiste de Jean Goffroy agé
de trent trois ans, gendarme ala Brigade de
Dabo, et marianne oberli agé de vingt et une ans
Citoyens audit Spitzenberg Commune de Dabo, a déclaré
a moy que Maria Elisabetha müller, agé de dix neuf
ans Citoyens audit Spitzenberg fille d'André Müller
et marianne Bourges de Dabo, soit accouché
hier a quatre heures apres midi d'un enfant male
hors de mariage, auquel on a donné le presnom
que Jacques, et la cet enfant m'a été representé
Je vois cet Declaration que ledit temoin mont
Certifié et Michel pruvo propriétaire de la
maison ou la dite Marie Elisabethe a accouché.
Je vois cet Declaration de dit temoin mont
Certifié véritable de la Representation qu'il
m'a été faite de l'enfant denommé cy dessus
aidé de dit le present acte en vertu de pouvoir
qu'il me sont delégué par le temoin ensemble
pruvo et Goffroy et marianne le jour moictant.

Michel pruvo (Marguerite Anna Oberli) Goffroy

J. Fröblicher agent

Bernhart
Reibel

01
Ce jourd'hui vingt deux pluviôse.
L'acte de la République Française
une et indivisible, à deux heures après
midi, sont comparus devant moi le
Sousigné Joseph Söhlcher, agent municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Weisshof
Département de la Meurthe Joseph Reibel
agé de quarante quatre ans, Citoyen et
marchand, et la Sœur de Schaffnerhof, Composé
de Dabo, assisté de Joseph Peter, agé de
quarante six ans, parvotier dudit Canton
et Elizabetha Meyer agé de quarante ans
Citoyens de même lieu, a déclaré à moi que
Catharina Peter, agé de quarante quatre ans
Citoyens dudit lieu son épouse en légitime
Mariage et accouché aujourd'hui, à une heure
avant midi, d'un enfant male, qui me
représenté, auquel on a donné le pres nom
que Bernhart Reibel et déclaration que
dit nomme m'ont certifié véritable et
de la représentation, qui me a été fait
de l'enfant cy dessus dénommé j'ai rédigé
le presant acte en vertu de pouvoir qui
me sont délégués par le tiers, ensemble
Joseph Reibel, père dudit enfant à jour
mois et an. Joseph Reibel et Joseph Peter

J. Söhlcher
agent

marque
de + Elizabetha
Meyer

Joseph
Anstett

21

Cejouarduy
pluviose



vingt six 10. jours
l'an sept de la République

françoise une et indivisible a sept heures
 Du matin, sont comparus devant moi le
 Souffrayné Joseph Schreiber, agent municipal
 de la Commune de Dabo, Canton de Walpurg
 Département de la Meurthe Joseph Anstett
 âgé de quarante ans, Citoyen et maçon
 de la Commune de Dabo, assisté de Blaise
 Schott, âgé de vingt ans journalier audit
 lieu et Marie Anne Schreiber, âgé de
 quarante huit ans, Citoyen du même lieu
 a déclaré a moi que Marguerite Schott
 âgé de trente ans Citoyen dudit lieu, son
 épouse en légitime mariage et auvezée
 aujourduy a six heures du matin, d'un enfant
 male, qu'il ma représenté en quel un adonne
 le pres nom que Joseph, d'après cet déclaration
 qu'elle et témoin mont certifié véritable
 et de la reconnaissance qu'il ma été fait
 de l'enfant cy dessus. De mesme j'ai revizé
 le present acte en vertu de pouvoirs qu'il
 me sont délégué par le témoin ensemble
 Joseph Anstett pere dudit enfant et
 Marie Anne Schreiber les pour, mois et ans

Maryce
 de + Joseph
 Anstett

Blaise Schott

Marque
 de H Marianne
 Schreiber

J. Schöblacher

Marie Anne
Reimel

22

Ce jour d'aujourd'hui trois ventose au sept de la
Republique française une et indivisible
à sept heures du matin, sont comparus
devant moi le susigné Joseph Prohliges
agent municipal de la Commune de Dabo
Canton de Walpurg, Département de la Meuse
Jacques Reimel âgé de trente trois ans, Citoyen
et Forestier National de la Commune de Dabo
assisté de Nicola Reimel âgé de vingt six ans
Coursy forestier National du dit lieu et Catherine
Lethzer, âgé de treize ans, Citoyens du dit
lieu a déclaré a moi que Catherine Dilleuff
âgé de vingt six ans, Citoyens du même lieu
son épouse en légitime mariage et accouchée
avant hier à trois heures du soir, d'un enfant
femelle; qu'il me représente auquel on donne
le nom que Marie Anne, Doyenne et Déclarateur
que ledit témoin m'ont certifié véritable, et
de la représentation qu'il m'a été fait, de l'enfant
cy dessus dénommé, qui redige le présent acte
en vertu d'appoints qui me sont délégués par
le témoin ensemble Jacques Reimel, père du dit
enfant et Catherine Lethzer, le jour susdit au
B. et Nicolaus Reimel

Reimel
J. Prohliges

Catherine Lethzer

Reimel
J. Prohliges

J. Prohliges, agent

Joseph
peter

23

Ce jourd'hui
an sept.



ouze ventose
l'an sept

De la Republique Françoise
une et indivisible, Dix heures Du matin
Sont comparus devant moi le Soupeigne
Joseph Frolicher, agent municipal De la
Comune de Dabo, Anton Dewalshid,

Departement De la Meurthe, Joseph Peter
age de trent huit ans, assisté de George Bourges
age de cinquante trois ans, Citoyens et Jurés
Dudit lieu, et Marguerithe Helz age de trente
deux Citoyenne Du meme lieu, m'ont déclaré
que Therese Schott, age de trente neuf ans
Son Epouse en legitime mariage et
accouché avant hier, a mis au monde un ^{enfant} sans défaut

male, qu'il ma representé, auquel on a donné
le pris nom que Joseph, J'appris et Déclaré
qu'edit Enfant, m'ont certifié véritable

A De la Representation qu'il m'a été fait
De l'enfant cy dessus Denommé j'ai rédigé
le present acte en vertu de pouvoirs qu'il me
Sont Délivés ledit Enfant Ensemble

Joseph Peter pere Dudit Enfant et
Marguerithe Helz ont signés avec moi
ce dit jour mois et an.

Joseph Frolicher Marguerithe Helz

J. Frolicher agent

Kame unie
Weber

24

Cejourd'uy le vingt et unste. an.
Sept de la Republique Francaise
une et indivisible - a neuf heures du
matin, sont comparez devant moi
le citoyen Joseph Föhliger agent
Municipal de la Commune de Dabo
Canton de Waldkirch, Département de la
Meurthe, Mathieu Weber age de quarante
un ans, assisté d'Antoine Meyes age
de quarante huit et Marianne Weber
age de quarante deux ans, citoyens et
journaliers dudit lieu, mont de la
Cote Marianne Christophy age de trente deux
ans, son épouse en legitime mariage
est accouché avant hier a deux heures
apres midi, d'un enfant femelle ^{qu'il m'a remis}
en donnant le pres nom que Marianne
d'après cet declaration que ledit témoin
mont certifié véritable, et de la
Representation qu'il m'a de fait de
l'enfant cy dessus denomme, j'ai revu
le present acte avec le sieur Meyes qui
me sont deques, le témoin Antoine
Meyes ressemble Mathieu Weber pere
dudit enfant et Marianne Weber
ont signé avec moi les pres mots
Antoine Meyes ^{M. Meyes} Mathieu Weber

J. Föhliger
agent

Joseph
Claire

Ce jour d'aujourd'hui
le 25



le vingt. 12^e jour
Sept de la République

françoise une A indivisible, à midy

25

Sont comparus devant moi le susigné
Joseph Föhlcher, agent municipal, de la
Commune de Dabo, Canton de Wulffheim

Departement de la morthe. Jean Claire
agi de trente cinq ans, citoyen et chirurgien
ala Section haub, Commune de Dabo, assisté
Antoine Blesse, agi de trente neuf ans aussy
citoyen et ratelier ala Section haub, Commune
de Dabo. Et Marguerithe Hiemenau agi
de trente neuf ans, tous citoyens dudit lieu
mont Declaré que Catherine Hiemenau agi
de trente cinq ans, son Epouse en legitime
Mariage, est accouchée hier a cinq heures apres
midy, d'un enfant male, qu'il ma representé
auquel on a donné le pres nom que Joseph. D'apres
cette Declaration que ledit témoin mont testifié
veritable, Et de la Representation qu'il ma
été fait selon fant, cy dessus venommé j'ai fait
rediger le present acte en vertu des pouvoirs
qu'il me sont delegués, le témoin Antoine Blesse
Ensemble Jean Claire, pour dudit enfant
Et Marguerithe Hiemenau ont signés avec
moi lesdits jour mois et an.

Antoine Blesse

Margue
Hiemenau

J. Föhlcher agent

Marie Elisabeth
Berlioz

Ce jour d'aujourd'hui le vingt
septième au sept de la République

Berlioz

françoise une et indivisible, anné

26
Sont comparus devant moi le susdigné
Joseph Fritsch, agent municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walsthal,
Département de la Haute-Saône; Antoine Berlioz
âgé de trent neuf ans, Citoyen et habitant
de la Section de Dabo, Commune de Dabo, épouse
de George Dornenberger, Aubergiste au
Zoll No 10, âgé de trente deux ans. Et
Marie Elisabeth Schott, âgé de trent trois ans.
Ils ont déclaré que Gertrude Schwallers, âgé de
trente deux ans, son épouse en légitime
mariage, est accouchée hier à six heures
après midi, d'un enfant femelle, qui lui
représente, auquel on a donné le pres Nom
que Marie Elisabeth, d'après cette déclaration
queddit témoin n'ont certifié véritable, et
de la représentation qu'il m'a été fait de l'enfant
cy dessus dénommé, j'ai fait rédiger le procès
verbal en vertu de pouvoirs, qu'il me sont
délivrés, le témoin George Dornenberger
ensemble Antoine Berlioz père dudit
enfant, et Marie Elisabeth Schott ont
signés avec moi lesdits pouvoirs. Anné
Antoine Berlioz George Dornenberger
Joseph Fritsch J. Fritsch agent

Florent
Himeneau

Ce jour d'aujourd'hui
Antoine



le vingt deux^{me} Juillet 1871
au Vest de la République

27

française une et indivisible & unes heures
 Dumatin, sont comparus devant moi
 le Souffigné Joseph Protizer, agent municipal
 de la Commune de Dabo, Canton de Walpurgid
 Département de la Meurthe. Antoine Himeneau
 âgé de trente cinq ans, époux de Jeanne Schwallen
 âgé de dix huit ans tous deux citoyens et domiciliés
 au lieu de Dabo, Commune de Dabo, et Theresia
 Schwallen âgé de vingt deux ans aussi citoyenne
 dudit lieu, ont déclaré que Marianne
 Schwallen est âgé de vingt six ans, son
 Epouse en legitime mariage est accouchée
 hier à cinq heures apres midy, d'un enfant male
 qu'il m'a représenté, auquel on a donné le pr^{mi}
 nom que Florent, J'ayis et déclaration que le
 dit témoin m'ont certifié véritable, et de la
 représentation qu'il m'a été fait de l'enfant
 cy dessus denomé, j'ai fait rédiger le present
 acte en vertu des pouvoirs qu'il m'ont délégués
 le témoin Jean Schwallen ensemble Antoine
 Himeneau et Theresia Schwallen ont signé avec
 moi lesdits par moi et au. j.

Antoine Himeneau Joseph Protizer
 Maire de Dabo J. Schwallen
 J. Schwallen, agent

Joseph
Spielmann

28

Ce jourd'hui le vingt deux ventose - an
 sept de la Republique francaise une et
 indivisible. a onze heures du matin, sont
 comparus devant moi le Soussigné Joseph
 Schlichter, agent municipal de la Commune
 de Dabo Canton de Walldorf, Departement
 de la Meurthe, Florent Battafar, Juge
 et Hippolite, a Hülsberg, Commune de Dabo.
 agé de quarante six ans, assisté de Joseph Krieg
 agé de trente six ans, journalier dudit lieu
 et Marianne Lachmann, agé de trente cinq ans.
 ont déclaré que Mademoiselle Livet agé de trente
 six ans, femme de ^{Christian} ~~Joseph~~ Spielmann, en legitim
 mariage, laquelle étoit actuellement servante
 auprès ledit Battafar, et auvezé hier a
 six heures apres midy, d'un enfant male qu'il
 me representé au domicile dudit Battafar,
 auquel on a donné le pris nom de Joseph
 D'après et Declaration que ledit Memoir mon
 certifié véritable et de la Representation qu'il
 m'a été fait. De l'enfant cy dessus denommé
 j'ai fait rediger le present acte en vertu
 des pouvoirs qui me sont delegués, le temoin
 Joseph Krieg. Ensemble Florent Battafar et
 Marianne Lachmann, ont signés avec moi ledit

pour moi et au / Marque
 Lachmann de Joseph Krieg
 et Marianne Lachmann

J. Schlichter agent

Catherine
Gersinger

29

Le vendredi le vingt 14^e Juiettes

Deux ventose, au Sept de la
Republique Françoise une et indivisible
amidy sont comparus devant moi
le sousigné Joseph Frolicher agent Muni-
cipal de la Commune de Dabo, Canton
de Weiler, Département de la Haute
Joseph Gersinger agé de trente un ans, u marié
de Jean Michel Mentzler, agé de vingt six ans
tous deux Citoyens et journaliers, au Rothentuff
Commune de Dabo, et Odile Mauch agé de
vingt cinq ans, m'ont declare que Marie Eve
Mauch son épouse en legitime mariage agé
de trente quatre ans, est accouchée hier à sept
heures apres midy d'un enfant femelle au domicile
dudit Gersinger, qu'il m'a representé. au quel
on a donne le presnom que Catherine, d'après
cet declaration que ledit le moi m'ont
certifié scritable et de la Représentation
qu'il m'a été fait de l'enfant et de pres de nom
j'ai fait rediger le present acte en vertu
des pouvoirs qu'il me sont deliqués, le
temoin Jean Michel Mentzler ensemble
Joseph Gersinger pere dudit enfant, et Odile
Mauch, ont signés avec moi les dits jour

mois et an . / .

Marque
de Jean Michel
Mentzler

Marque
de Joseph
Gersinger

Marque
de Odile
Mauch

J. Frölicher agent

Marianna
Krieg

Ce jour huit vingt sept plusiope

l'an sept de la Republique française

30

une et indivisible a quatre heures apres
midij Sept. devant moi agents municipals
de la Commune de Dabo, Canton de Wuefflingen
Departement de la Meurthe, Joseph Krieg,
gouverneur de cette dite Commune, age de soixante
six ans, assisté de George Kertz,
fils de George de Scherhoff, Sieur de la dite
dite Commune, age de trente ans, et de la
Citoyenne Catherine Freymuth, aussy de cette
dite Commune, age de vingt six ans,
lequel me declare qu'elle Marie est son
Eppoux en legitime mariage, est accouché
dans sa Maisou au Kützberg, Commune
dudit Dabo, hier a trois heures apres midij
d'un enfant femelle, au quel dit enfant
ont adonné les présoms de Marie
vonne Krieg. D'après cette declaration
et de la representation qui m'a été fait dudit
enfant, que les dits témoins mon certifiés
veritables, j'ai rédigé le present acte, en
vertu des pouvoirs qui me sont delegués, et
les dits témoins ont signé avec moi les dits
jours mois et ans.

IK
Georg Kertz
Joseph Freymuth
J. Schläker agent

Joseph George
Blumenfeld

Ce jourd'uy trent deux
l'an Sept de la Republique Françoise une
et indivisible. Dix heures du matin.

31

fait comparu pardevant moi
sousigné Joseph Fröhlicher agent municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département
de la Meurthe. Henry Blumenfeld journalier de cette
dite Commune, âgé de vingt quatre ans, assisté de
George Lehrs ouvrier journalier, âgé de trente deux
ans; et Jeanne Diellen Schneider fille majeure, âgée
de trente neuf ans, tous de cette même Commune
lesquels m'ont déclaré que Claire Klée son épouse
en legitime mariage est accouchée, ce jourd'uy
trois heures du matin, dans sa maison audit lieu,
d'un enfant mâle, auquel dit enfant ont a
donné les prénoms de Joseph George. après
cette déclaration, et de la représentation dudit
enfant, que ledits témoins m'ont certifié
véritable, j'ai rédigé le present acte, en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués, que les dits témoins
ont signé avec moi, et ledit Blumenfeld
sousigné, après lecture, les dits jour, mois et an.

marque
de + George
Lehrs

marque
de + Jeanne
Diellen Schneider

Blumenfeld
Instituteur

J. Fröhlicher agent

Wille
Weber.

32

sejourney quatre Germinal, l'an Sept
De la Republique Francaise une et indivisible
a midy. Sont comparez devant moi le
Sousigné Joseph Florent, agent municipal
de la Commune de Dabo, Canton Jura Guebien
Departement de la Meurthe. Erhart Weber
age de trente trois ans Citoyen et habitant
de la Section de Schifferhof, Commune de
aparte de Florent Juse, age de dix neuf ans
Citoyen et Contonier de la dite Section, de la
même Commune, et Marie Barbe Weber age
de dix neuf ans, Citoyenne de la Hauptstadt
de la Commune de Dabo, sont declaré que
vile Ramm age de trente cinq ans, son
Egrouse en legitime mariage est accouche
ce jour d'aujourd'hui d'une seule fille, d'un
seul sexe, qu'il m'a representé, auquel on
donné le pris nom, quovile. D'après cette
Declaration et de la Representation qu'il
a été fait de l'enfant cy dessus denommé, j'ai
fait rédiger le present acte en vertu de
pouvoirs qu'il m'ont été legues, le témoin
Florent Juse, Ensemble Erhart Weber pour
ledit enfant et Marie Barbe Weber ont
signés avec moi lesdits jour mois et an.
Joseph Weber Maire de Dabo
D. Florent Juse agent Municipal

Marianne
Kurtz

33

Lejoard'hui cinq germinal 18^e Jévrier
l'an sept de la République française.
une et indivisible, à neuf heures du
matin, sont comparus devant moi le
sousigné Joseph Förlcher, agent
municipal de la Commune d'Esabo, Canton
de Walseren, Département de la Meurthe
Erhard Kurtz, âgé de vingt six ans
citoyen et séjournant, de la Section de Chappes
Commune d'Esabo, assisté de George Kurtz
âgé de trente ans, Citoyen de la même
Section, et Catherine Föjell, âgée de
vingt un ans, m'ont déclaré que
Caroline Föjell, âgée de neuf ans, son
épouse en légitime mariage, est accouchée
avant hier à sept heures du matin d'un
enfant femelle, qu'il m'a représenté
auquel on a donné le pres nom de
Marianne. D'après cette déclaration
et de la représentation qu'il m'a été
fait, de l'enfant cy dessus dénommé
j'ai fait rédiger le present acte en
vertu des pouvoirs qu'il me sont
de légués, le témoin ensemble Erhard
Kurtz, et Catherine Föjell ont signé
avec moi lesdits jour, mois et an.
Joseph Förlcher, agent
Catherine Föjell

Catherine Jourd'hui le 14 germinal, l'an sept de
Christophy République française, une et indivisible

34

à deux heures après midi. Sont comparus
devant moi le Sousigné Joseph Fröhlicher
agent municipal, de la Commune de Dabo
Canton de Walffried. Département de la
Meurthe. Antoine Christophy âgé de trente
quatre ans assisté de François Christophy
âgé de vingt quatre ans, et Barbe Wiest
âgé de vingt deux ans, tous citoyens et
journaliers, de la Commune de Dabo
mont déclaré que Catherine Wiest, âgé
de vingt six ans son épouse en légitime
mariage, est accouchée hier à deux heures
après midi, d'un enfant femelle qui lui
représente, auquel on a donné le presnom
que Catherine, d'après est déclaration
et de la représentation qui lui a été
de l'enfant cy dessus dénommé j'ai fait
rediger le present acte en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués le témoin susdit
Antoine Christophy per le dit enfant
et Barbe Wiest ont signé avec moi
lesdits jours mois et an. Saantz Joseph
Anton Jourd'hui
Dabo par le dit

J. Fröhlicher
agent

Antoine Cejourchuy Longe germinal 8 Joints

35
L'an Sept de la Rep: Francaise une Kinquiesme
a cinq heures du soir. Sont comparez devant
moi le Suspendu Joseph Froliger agent
Municipal de la Commune, de Dabo, Canton
de Walscheid, Departement de la Meurthe
Michel Weber age de trente trois ans
Citoyen et charron. De cette dite Commune
assisté d'Antoine, et Barbe les apprends
Les beaux pere et belle mere les premier age de
vingt six ans, et la dernière vingt sept ans
tous Citoyens de cette meme Commune.
lequel m'a declare que son Esposse en legitime
Mariage, Catherine Apprends etoit accouchee
cette nuit a minuit, d'un enfant male, auquel
on a donne le pres nom d'Antoine lequel dit
enfant se trouvoit endangeré de mort, c'est
pourquoi moi ledit agent ensemble lesdits
temoins nous nous sommes transportés au
Domicile dudit Michel Weber, pour voir
ledit enfant, et nous avons trouve qu'il
est mort au meme instant de tout quoi
jai fait dresser le present acte en vertu du pouvoir
quel me ont delegués les temoins ensemble
Michel Weber per dudit enfant ont signés avec
moi lesdits pour moi et au j. Michel Weber

Antoine
Barbe
Apprends
J. Froliger
agent

Jacques pierre
Bourges

36

Ce jour d'aujourd'hui le 27 Germinal, l'an
Sept de la République Française
et indivisible, à midi, pardevant le Sous-Signé
Joseph Fröhlicher agent municipal de la commune
de Dabo, Canton de Walschwil, Département
de la Haute-Saône, est comparu Pierre Bourges,
habitant et journalier à la Hartzhütt de cette même
commune, âgé de vingt-neuf ans, assisté de
Jacques Kuffman, de Walschwil, âgé de soixante
un ans, et de Marie Endt, belle-mère dudit
agré de soixante ans; lesquels trois de Paris que
Marie Endt a eue pour son époux en légitime
mariage est auouchée, dans sa maison anté-
rieure à la Hartzhütt, hier ledit deux mois,
dix heures du matin, d'un enfant mâle, auquel
dit enfant ont donné les prénoms de
Jacques Pierre, d'après cette déclaration, et de la
Représentation qui m'a été faite dudit enfant
que ledits témoins m'ont certifiés véritable
j'ai rédigé le présent acte que ledit Kuffman
a signé avec moi, et ledit Huber père dudit
enfant, et comme Marie Endt est soupçonnée de
de savoir dire, ledit jour, mois et an.

Marie
Endt

Marye X de
Pierre X Bourges

IACOB KUFFMAN

J. Fröhlicher
agent

Rosine Oberlé

37

sejour d'aujourd'hui vingt géminal 18^{me} finette
 au sept de la République française un et
 indivisible, a huit heures du matin sont
 comparus devant le susigné Joseph Schölicher
 agent municipale de la Commune des Dabo
 Canton de Walshied, Département de la
 Meurthe. Pierre Oberlé, âgé de cinquante
 un ans citoyen et civil de cette Commune
 des Dabo assisté. Antoine Oberlé âgé de
 vingt quatre ans, et madame Schmitt âgé de
 trente ans. Tous citoyens de ce dit lieu lequel ma
 declared que Therese Schmitt son épouse en
 légitime mariage est accouchée dans sa
 maison audit lieu hier a quatre heures ^{midi} d'un enfant
 femelle auquel on a donné le presnom que
 Rosine. D'après cette déclaration et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant
 cy dessus dénommé que les dits témoins sont
 Artificier véritable, j'ai rédigé le present
 acte que le dit témoin a signé avec moi
 et que le dit Schmitt père dudit enfant et madame
 Schmitt ont signé avec moi les dits pour nous
 et en. *Joseph Oberlé* + de
Antoine Oberlé
 de madame Schmitt.
 J. Schölicher
 agent

Augustin Jungman,

Ce jour d'hui dix floreal l'an sept

38

de la République française une et
indivisible, à neuf heures du matin. pardevant
le Sous-préfet, Jean Rollin agent municipal
de la commune de Pabo, Canton de Walschpau
Département de la Meurthe, est comparu
Augustin Engelmann, Citoyen maçon de cette dite
Commune, âgé de quarante quatre ans, et Catherine
Schott, femme de Frédéric Schirrer meunier, chef
de cette dite Commune, âgé de trente cinq ans
les quels m'avaient déclaré, que Clotilde Jungman
fille de défunt Joseph Jungman de cette Commune
est accouchée au domicile de sa mère, hier à
dix heures du matin, au domicile de sa mère
au vieux moulin, de cette dite Commune, d'un
enfant mâle, auquel on a donné le prénom
d'Augustin. D'après cette déclaration, et de la
représentation qui m'a été faite dudit enfant
que les dits témoins ont certifié véritable
j'ai rédigé le présent acte, que ledit Engelmann
a signé avec moi, et ladite Catherine Schott,
Sous-maire fait de Savois d'avis, le dit jour,
moi et au ...

Rollin

Schott

Marie Anne
Lambour.

29 Juillet

Ce jourd'hui dix floréal, l'an sept de la République française
une et indivisible. à midy. pardevant

39 le Soussigné Jean Colling Agent municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Weisshaus,
Département de la Meurthe. Est comparu Antoine
Lambour Citoyen de la Haute Commune de Dabo,
assisté d'Antoine Kümmer, âgé de trente quatre ans
et de Marie Anne Frey, l'épouse de Joseph
Huber, tous deux dudit lieu de la Haub, cette dernière
agée Environ trente six ans. lequel m'a
declaré que Marie Anne Kümmer, son épouse
en légitime mariage est accouché dans sa
maison audit lieu de la Haub, hier le cinq de
Courrant neuf heures du soir, d'un enfant femelle,
a laquelle dit enfant on a donné les prés noms
de Marie Anne.

Après cette déclaration
et de la représentation qui m'a été faite dudit
enfant que lesdits Kümmer, ont certifié véritable.
Je rédige le présent acte, que lesdits Antoine
Lambour, et Antoine Kümmer ont signé,
avec moi, et la dite Marie Anne Frey
sans marqué faux en aucun lieu.

Antoine Frey. Antoine Kümmer

Mariage de
Marie Anne
frey

Colling

Marianne lejourday neuf floreal, 20^{me} Prairiale
l'an sept de la Republique françoise une et
indivisible. a midy. pardevant le S^{us}igné

41 Jean Polling agent municipal de la Commune
de Dabo, Canton de Walscheid, Departement
de la Meurthe. Est Comparu Etienne Frey
Citoyen de la haub. Commune de Dabo. Epouse
D'Antoine Lambert voiturier au S^{us}igné
agee de cinquante trois ans. et de Jean
Diellen Schneider. s'egard demeurant audit lieu
de Dabo agee de trente un ans. lequel ma declare
que Marianne Schreiber son Epouse en
legitime mariage est accouchee en la maison
audit lieu de la haub. hier le huit de ce mois
cinq heures du matin, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on donne le pres nom
de Marianne apres cette declaration et
de la Representation qui ma ete faite de
l'enfant cy dessus denomme que ledits
tenoires mont certifie veritable, j'ai redige
le present acte, en vertu des pouvoirs qui
me sont deloques que ledits tenoires ensemble
ledit Frey par devant dit enfant ont signes
avec moi. les dits jour mois et an. j.

Stephan Frey
Jouy viau Juyet
Polling

42
Ovide Peter le jourdmy seize Floreal, l'an
Sept delabepublique françoise un
indivisible, huit heures du matin. pardevant
le Poussigné Jean Rollin, agent municipal
de la commune de Dab, Canton de Walscheid,
Departement de la Meurthe. est comparu
Jacques Peter, Citoyen Civilis demeurant à
la Scipion Schaffert, assisté des Citoyens
Jacques Schöns, âgé de quarante cinq ans, et
André Schöns, âgé de cinquante ans, tous
les deux aussy demeurant audit lieu de
Schaffert. le quel ma déclaré que Marie
Lise Meiser, son épouse en legitime mariage
est accouchée dudit enfant audit lieu, le
huit lequinz de ce mois, deux heures du matin
d'un enfant femelle, auquel dit enfant
adonné le surnom d'Ovide, après cette
Declaration, que les dits témoins ont
certifié véritable, et de la représentation
qui ma été faite dudit enfant, j'ai fait
rediger le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que les dits témoins
ont signé avec moi, et ledit Jacques Peter
sous main nue faite des avois liras, après lecture
faite en allemand.

Jacob Grunp

marque
de Jacques
Peter

André Schöns

Rollin

Jean Joseph,
Dillenfschneider.

22^e fevret

Ce jourd'hui trois prairial l'an C^{est}
de la Republique françoise une et
indivisible, des heures du matin. pardevant

43 Le sous-signé Jean Rolling, Agent municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walsch, Département
de la Meurthe. Est comparu Jean Dillenfschneider,
Citoyen et Régard de ce dit lieu, assisté de Joseph
Guittère, aussi Citoyen de ce lieu, âgé de vingt quatre
ans, et de Marie Barbe Weber de Drafsball
mühl, fille d'Antoine Weber, et Joséphine Bernauer,
agée de dix neuf ans. lequel m'a déclaré que Marie
dame Weber son Epouse en légitime mariage
est accouchée en sa maison audit lieu de Dabo,
hier le deux de ce mois, une heure de relevée,
d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a
donné le surnom de Jean Joseph.

Ces surnoms et déclaration, que lesdits témoins ont
certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant, j'ai fait
rediger le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins ont
signés avec moi, après lecture, lesdits jours
mois, et an. *maria Bernauer*

Jeudy District de Dabo

Joseph Guittère Rolling

Antoine
Kümenau

44

Ce jour d'aujourd'hui quatorze prairiale l'an septième
de la République Française une et indivisible
huit heures du matin, pardevant de l'au-dessous
Jean Rollin Agent Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Walsthal, Département de la Meurthe
et Moselle Nicolas Kümenau, demeurant au Hellert,
Canton de cette Commune, assistés d'Antoine Freijermuth
Citoyen Cabochier demeurant à la Haub, Scipion de
même Commune; âgé de cinquante cinq ans, et de la Citoyenne
Jeannette Falbot, épouse de Joseph Freijermuth, habitant
de la Commune de Vasperville, âgée de quarante ans,
lequel m'a déclaré que Marie Anne Freijermuth
son épouse en légitime mariage, est accouchée en sa
maison audit lieu du Hellert, hier le ~~troisième~~
courant, six heures du matin, d'un enfant mâle
auquel dit enfant on a donné le prénom d'Antoine
Après cette déclaration, que les dits témoins
m'ont certifié véritable et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent
acte, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués,
que ledit Freijermuth, ensemble ledit Kümenau,
père dudit enfant, ont signés avec moi,
et ladite Jeannette Falbot, sous le sceau, faite
de l'avoir écrit, les dits père et moi et au. /.

Antoine Freijermuth
Nicolas Kümenau

Jean Rollin

Rollin

33^e *juillet*

Barbe Schlabaeh (aujourd'hui vingt deux
provinciae l'an Sept de la République
françoise, une et indivisible, a dix heures du matin,
45 perdant le Soussigné Jean Rollin Agent
municipal de la commune de Dabo, Canton de
Walschid, Département de la Meurthe, est
comparu Joseph Schlabaeh, habitant de cette
dite Commune, assisté de Jacques Wending âgé
de quarant Sept ans, et de Joseph Fäsel, âgé
de quarante neuf ans, tous deux Citoyens
de cette dite Commune, le quel ma sœur que
Elisabeth Depp, son Epouse en légitime
mariage, est accouché en sa maison au dit lieu,
hier le vingt un a dix heures du matin, d'un
enfant fille, auquel dit enfant on a donné
le prénom de Barbe. Après cette déclaration
que lesdits témoins sont certifiés véritable
et de la représentation qui m'a été faite dudit
enfant. J'ai rédigé le présent acte, en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués que ledit Schlabaeh
pere dudit enfant, ensemble, lesdits témoins
ont signés avec moi, après lecture et interprétation
en allemand, lesdits jours moind, et au /

Joseph Fäsel

Joseph Schlabaeh

J. Wending

J. Rollin

Jacques Gams.
mort.

46

Ce jourd'hui vingt trois, prairial l'an sept
de la République française une et indivisible
à Midy. pardevant le Surnomé Jean Rollin
Agent Municipal de la Commune de Dabo
Canton de Wolfshub, Département de la Meurthe, est comparu
Frideric Gams le jeune regard d'ancien de Dabo, assisté
de Jacques Wendling Cégi de quatorze ans, et de
Jacques Kuffenach âgé de vingt deux ans, tous deux Citoyens
Domiciliés en cette dite Commune, lequel m'a déclaré que
Barbe Schott, son épouse en légitime mariage, est
accouchée dans sa maison audit lieu, hier le vingt deux
sur deux heures, d'un enfant mâle, auquel dit enfant
on adonné le prénom de Jacques, mais que la vie
dudit enfant se trouve en danger imminent. C'est pourquoi
je me suis sur le Champ brand porte au domicile dudit
Gams, et après avoir vu ledit enfant, moi ensemble
ledit Gams et ledit témoin ont trouvé qu'il est
mort au même instant, et j'ai fait rédiger le présent
acte en vertu des pouvoirs qui me sont délégués,
que ledit Gams, père dudit enfant, ensemble
ledit témoin en signé avec moi, les dits
après lecture, et interpellation, les dits jurent moi
et au /.

Frideric Gams

Jacob Kuffenach

Rollin

J. Wendling

Antoine
Kubmenau.

25^e Suisse

Ce jour d'aujourd'hui vingt cinq Janvier l'an sept
de la République Française une et indivisible
à midi. pardevant le Doyen Jean Rollin,
Agent Municipal de la Commune de Dabo,

47 Canton de Walscheid, Département de la Moselle, est
Compara Joseph Kùmenau de la hault, fils d'Antoine, assisté de
Antoine Schwaller, âgé de vingt ans, fils de Joseph
Schwaller, et de Margueritte Kùmenau, fille de Joseph
Kùmenau, âgé de vingt un ans, tous de la dite hault,

lequel m'a déclaré qu'Anne Schwaller son épouse
en légitime mariage est accouchée dans sa maison
audit, hier à onze heures du soir, d'un enfant mâle,
auquel dit enfant on a donné le prénom d'Antoine.

Après cette déclaration que les dits témoins m'ont
certifiés véritable, et de la représentation qui m'a été
faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués,
que le dit Joseph Kùmenau, a su et déclaré faire
ses vœux de voir, et les dits Antoine Schwaller, et
Margueritte Kùmenau ont souscrit avec moi
les dits jour, mois et an. après lecture et
interprétation en allemand.

Marcue
de Joseph Kùmenau

Antoine Schwaller

Marcue de Kùmenau

Rollin

Florent
Austett.

46

Ce jour d'aujourd'hui vingt six prairial, l'an
de la République Française une et indivisible
de midi. gardant le Pouvoir pour
Municipale de la Commune de
Canton de Walschwil, Département de l'ancien

Est comparu Blaise Austett, Citoyen
journalier de Dabo, assisté d'Antoine Austett
âgé de cinquante deux ans et de Marie
Austett, fille dudit Blaise Austett âgé de
vingt ans, tous dudit Dabo.

Lequel m'a déclaré que Barbe Diellenfchwil
son épouse en légitime mariage, est accouchée
dans sa maison audit lieu, le jour d'aujourd'hui quatre
heures de matin d'un enfant mâle, auquel dit
enfant on a donné le prénom de Florent.

Après cette déclaration que ledits Remo
mont certifié véritable et de la République
qui m'a été faite de l'enfant âgé de
j'ai rédigé le présent acte en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués, que
dit Austett précédit enfant ensemble
ledits Remo ont signé avec moi la
dite Marie Lise Austett à la marque
faite de sa main écrire après lecture et
interprétation en allemand. ledits
jour mois et an.

Blaise Austett

Antoine Austett

Marie Lise Austett
Austett

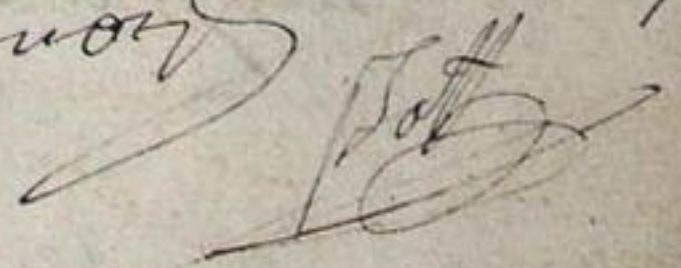
Atherine
Ruffenach

49

29 Juin 1808

Ce jour d'aujourd'hui vingt six prairial
 République française et indivisible une heure
 après midi, pardevant le sousigné Jean Rollin
 agent municipal de la commune de Dabo, Canton
 de Walserried, Département de la Meurthe. Et
 François Ruffenach, habitant le grand
 route dite commune, assisté de Dietrich Schott,
 marchand de bois, âgé de quarante deux ans
 et de Marie Lise Schott, femme du ditoy en
 précédentes âgée de trente six ans, tous deux de dit
 lieu, lequel m'a déclaré que Caroline Ruffenach,
 son épouse en légitime mariage, est accouchée
 en sa maison audit lieu, ce jour d'aujourd'hui trois heures
 du matin d'un enfant femelle, auquel dit enfant
 on a donné le prénom de Catherine.

Cepres cette déclaration que ledits témoins
 m'ont certifiés véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le
 présent acte, en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués, que ledit François Ruffenach, père dudit
 enfant, ensemble ledit témoin ont signé
 avec moi, les dits jours, mois, et an.


 François Ruffenach

 Dietrich Schott

 Rollin

Jean Pierre Antoine
Schott.

50

aujourd'hui deux heures, la République Française, est
indivisible, nous sommes à la
pardevant le citoyen Jean Rollin

Agent Municipale de la commune de Dabo,
Canton de Walffeld. Département de la
Meurthe. Est comparu Jean Pierre Schott
Citoyen de cette commune de Dabo, ainsi
du Citoyen Pierre Hübler âgé de trente ans,
et de la Citoyenne Elisabeth Weber, le conjoint
Génève Schott, âgé de trente quatre ans,
tous de cette même commune, lequel a
Déclaré que Marguerith Schmitt, son épouse
en légitime mariage, est accouchée dans sa
maison audit lieu, aujourd'hui quatre heures du soir
d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a
donné les prénoms, de Jean Pierre Antoine

Après cette Déclaration que ledit
témoins ont certifié véritable, et de la
Représentation qui m'a été faite dudit enfant
cy dessus dénommé. J'ai rédigé le présent
acte en vertu des pouvoirs qui me sont
Délégués, que ledit Jean Pierre Schott père de
dit enfant, ensemble ledit Pierre Hübler
ont signés avec moi, et ladite Elisabeth
Weber, a soussigné faute de pouvoir écrire
ledit jour mois, et an.

J. Schott

Joseph Weber
Elisabeth Weber
Rollin

Année Marie
Brüll

26 juillet
Ce jourd'hui trente messidor,
l'an sept de la République française
une et indivisible. à quatre heures

51

après midi. par devant le sous-signé Jean
Rolling, Agent municipal de la commune de
Dabo, Canton de Walscheid, Département de la
Meurthe, est comparu Joseph Brüll journalier
demeurant au hameau, assisté de Florent Lefches
agé de quarante sept et de la veuve Fischauer
agé de cinquante trois ans, tous deux citoyens de cette
dite Commune. lequel m'a déclaré que Catherine
Kümenau son épouse en légitime mariage est
accouchée dans sa maison au dit lieu, d'un enfant
femelle, hier le vingt neuf messidor à six heures
du soir, au quel dit enfant ont donné les parents
l'année Marie.

Après cette déclaration que les dits témoins
m'ont certifiés véritable, et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant cy dessus dénommé
j'ai fait rédiger le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que les dits témoins ensemble
le dit Brüll, père dudit enfant, ont signés avec
moi, le dit jour mois et an, après lecture en allemand.

Anna Maria Lefches

Joseph Brüll
Lefches

Rolling

Catherine Kūmenau

54

Ce jourd'hui neuf Herminos, l'an sept de la
 République Française une et indivisible, dix heures du
 matin. Y paraissant le Suisse Jean Rolland,
 agent Municipal de la Commune de Dabo, Canton
 de Walscheid, Département de la Meurthe, est
 comparu Joseph Kūmenau, fils de David
 de la Haub, Citoyen voiturier de ladite Haub, assisté
 de Florent Meyer, âgé de quarante ans, et de
 Catherine Weber, fille de Wendelin Weber, âgée de
 dix neuf ans, tous deux aujourdhuy Citoyens de ce dit lieu
 de Dabo lequel m'a déclaré que Marie Anne Schwallen
 son épouse en légitime mariage est accouchée
 dans sa maison audit lieu hier le huit à cinq heures
 du soir d'un enfant femelle, laquelle dit enfant
 au donné le surnom de Catherine.

Après cette déclaration que les dits témoins
 m'ont certifiés véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant cy dessus nommé
 j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
 qui me sont délégués, que ledit Florent Meyer
 ensemble ledit Kūmenau pour audit enfant
 ont signé avec moi, et ladite Catherine Weber
 sans marque faite de sa voix de vive.

Joseph Rolland
 Marguerite
 Catherine Weber

Joseph Kūmenau
 Rolland

Michel Benty.

27^e fev 1773

Si on a tourné
le second
registre, mal
entendu
par le
notaire
le 26 aout 1773

53

Ce jour huy trois Herminors, l'un sept de la
 République française une & indivisible, -
 a eut leurs devoirs par devant le soussigné
 Jean Rollin, Agent Municipal de la
 Commune de Dabo, Canton de Waffrin,
 Département de la Meurthe, est comparu
 Michel Benty, journalier de la Commune
 de Dabo, ainsy de Blaise Benty son
 frere, agé de trente ans, et de Catherine
 Benty, sa sœur, agée de trente deux
 ans, tous Citoyens de cette dite Commune,
 le quel m'a déclaré que Anne Marie Beno,
 son épouse en légitime mariage Malcorde
 dans sa maison au dit lieu, Ce jour huy
 quatre heures du matin, s'en est allée
 a quel dit enfant on a vu le premier
 de Michel. Après cette déclaration que
 les dits Herminors ont certifiés véritable et
 de la réputation qui m'a été fait dudit
 enfant, j'ai fait rédiger le present acte en
 vertu des pouvoirs qui me sont dégués, que
 les dits trois Herminors Blaise Benty, Ensemble
 le per dudit enfant ont signé avec moi, Et dit
 Catherine Benty sans enquerir de son avis
 Et en f. Michel Benty Blaise Benty
 Catherine Benty Rollin

Elisabeth
Scribes

Le jour d'aujourd'hui d'ice fut mercredi au septiesme
Repub. Francaise une et indivisible.

54

pardevant les usagers Jean Hollinger
agent municipal de la commune des abo
lanlon de Walchwil, Departement de la Meuse
Est. soussigne Nicolas Scribes Citoyen
journalier de la haub. Demeurant au hellest, epoux
de Ferdinand Freys, age de 19 ans, et Elisabeth
Freys, tous citoyens de ladite haub. lequel n'a de
epouse Catherine Reitzel. Son Epouse en legitime
Mariage, est accouchee dans sa maison audit lieu
hier le dix sept du courant, a quatre heures
apres midy. D'un enfant femelle, laquelle est
enfant de son nom le prenons Elisabeth

age de vingt
deux ans.

D'après cette Declaration qu'lesdits temoins
m'ont certifié veritable et de la Représentation
qui m'a été fait de l'enfant cy dessus Denomme
j'ai redigé le present acte, en vertu
des pouvoirs qui me sont deliqués par ledit
Ferdinand Freys, Ensemble ledit Nicolas
Scribes, precedit enfant et Elisabeth
Freys ont signés avec moi ledits sous moi et
ladite Elisabeth Freys a declaree ne savoir
rien, a fait ses marques ordinaires.

Nicolas Scribes Greffier

Ferdinand Freys

Elisabeth Freys
marque

Hollinger

Joseph Schönes. Ce jourd'hui vingt cinq Octobre
 Mille huit cent dix sept de la
 République française une et indivisible. pardevant
 le sousigné Jean Rollin Agent municipal
 de la commune de Dabo, Canton de Walscheid,
 Département de la Meurthe, est comparu Antoine
 Schönes Citoyen de la Haute, Division de la dite Commune,
 assisté de Jacques Windling, âgé de quarante sept
 ans, et de Florent Leffcher marchand, âgé de quarante
 sept ans, tous deux Citoyens de ce dit lieu de
 Dabo, lequel m'a déclaré que sa femme en légitime
 mariage avec le Krieg est accouché d'un enfant
 mâle qui le surnom a été Henry, auquel dit enfant
 on a donné le surnom de Joseph, dont la vie
 se trouve en danger. D'après cette déclaration
 que les dits témoins ont certifié véritable
 jeme sur les Champs transporté à la dite Haute
 au domicile dudit Schönes, et j'ai vu, ensemble
 les dits témoins, que ledit enfant est mort
 au même instant. C'est pourquoi j'ai fait
 rédiger le présent acte, en vertu des pouvoirs
 qui me sont délégués, que les dits témoins ensemble
 ensemble et ledit Schönes pour dudit enfant, ont
 signé avec moi.

Antoine Schönes
 Jacques Windling
 Jean Rollin

François Schönes

Le jour d'aujourd'hui vingt sept

54

de la République Française
à huit heures
du matin.
pardevant le Procureur Jean Rolland
Agent Municipal de la commune de Dabo, Canton
de Walschried, Département de la Meurthe, en
comparu Joseph Schönes Citoyen de cette dite
Commune, assisté de Joseph Loant, âgé de
quarante neuf ans, oncle de la première femme
du Comparant, et de François Appredresse
Evesque d'Antoine Schönes âgé de trente
trois ans, tous Citoyens de cette dite Commune
lequel m'a déclaré, que Richarde Fögeler son
épouse en légitime mariage est accouchée
sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, et
dit enfant on a donné le prénom de François

Après cette déclaration que ledit témoin
m'a certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant et de son nom
j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que le dit Loant a
avec moi, et lesdits François Appredresse
Joseph Schönes, père dudit enfant sous
saute de savoir écrire, lesdits jours, mais à
à l'aide papier à minuit. un voyage approuvé

Signature de Joseph Schönes

Signature de François Appredresse

Signature de Joseph Loant

Signature de Rolland

Mari Joseph Ce jourd'hui vingt huit Thermidor, l'an Sept de la
Republique Française, une et indivisible,
à dix heures du matin devant le Juge Jean Rollin, agent



57

Municipale de la Commune de Dabo, Canton de Malspach
Département de la Meurthe, est comparu, Martin Anton
Citoyen ordonné demeurant à Schœfferhoff, Section
de cette dite Commune, assisté de Jacques Schœneps,
agé de quarante six ans, et de Marie Joseph ~~Valter~~
Espace dudit Schœneps, agé de trente ans, aujour
d'hui Citoyen dudit lieu de Schœfferhoff. lequel ma
déclaré que Thérèse Beschorn, son épouse en
légitime mariage est accouchée dans sa maison
audit lieu, d'un enfant femelle, âgé vingt sept
jours, a six heures de soir, auquel dit enfant
on a donné le prénom de Marie Joseph.

Après cette déclaration que lesdits témoins
ont certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant en deux fois
j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins
ensemble ledit Martin Anton, ont signé avec
moi, le dit jour, mois et an. Enfin l'acte muni

Martin Anton, Joseph ^{Rollin}, ^{agent} ^{de la} ^{Commune} ^{de} ^{Dabo}, ^{assiste} ^{de} ^{Jacques} ^{Schœneps} ^{et} ^{de} ^{Mari} ^{Joseph} ^{Valter}
a fait sa marque ordinaire
Marie Joseph ^{Rollin}
Rollin

Jacques Florent
Zimmerman

Ce jour d'aujourd'hui vingt huit
en Sept de la République
une et indivisible à midi.

Pardevant le sousigné
Rolling agent Municipal de la commune
Dabo, Canton de Nelschid, Département de
Murtre, est comparu Antoine Zimmerman
citoyen à Schaffershoff, Section de cette dite Commune
amies de Jacques Schönes, âgé de quarante
ans, Cabaretier dudit lieu, et de Christine Siffert,
de vingt ans fille en service dudit lieu, lequel
declare, que Marie Anne Kamenau son épouse
Legitime mariage est accouché d'un fils
dudit lieu, d'un enfant mâle, Ce jour d'aujourd'hui cinq
Dimanche, auquel dit enfant, on a donné le
premier nom de Jacques Florent. C'est par cette
déclaration que les dits parents ont certifié
véritable, et de la représentation qui m'a été
faite, de l'enfant cy dessus nommé, j'ai
redigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que le dit Schönes et le dit
Zimmerman père dudit enfant ont signés avec moi
ladite Christine Siffert pour le dit acte de l'avoir
Dont moi Rolling
Jacques Florent
Christine Siffert
Rolling

Joseph Valentin
Weber



Ce jour d'aujourd'hui
Munisipal de la République Française

Je soussigné, Maire de la commune de
Dabo, Canton de Walschwiller, Département
de la Meurthe, et Comparses Florent Weber, Citoyen
Maire d'habit de la dite commune, assisté
de Joseph Häckler son beau-frère, âgé de quarante
ans, et de Marie Anne Weck, sa voisine et
Comparses, âgée de vingt huit ans, tous deux de la
dite commune. Certifie et déclare que Richard Häckler

son épouse en légitime mariage, et couché
dans sa maison audit lieu, la nuit passée à
dix heures d'un enfant mâle, auquel dit enfant
a été donné le prénom de Joseph Valentin

Après cette déclaration que lesdits témoins m'ont
certifié véritable, et de la représentation qui m'a été
faite de l'enfant y dessus dénommé, j'ai rédigé le présent
acte, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, que les
dits témoins ensemble ledit Florent Weber, père dudit
enfant ont signés avec moi, le dit jour mois, et an

(Signatures)
Joseph Valentin
Maire de la commune de Dabo

Jean Michel
Ehrhard Wintz

Ce jourd'hui cinq fructidor, l'an
sept de la République Française
une et indivisible, à neuf heures
du soir.

60

Jean Rollin, Agent Municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walschue,
Département de la Meurthe, est comparu
Jean Michel Wintz, Citoyen Journalier
de cette dite Commune, assisté d'Habert
Schott son voisin, âgé de trente six ans
et de Marie Elisabeth Wintz sa sœur
âgée de trente sept ans, tous deux d'origine
dudit lieu, lequel m'a déclaré que Marie
en son mariage, est accouchée dans sa maison
audit lieu, le matin à cinq heures d'un
enfant mâle, auquel dit enfant on a
donné les prénoms de Jean Michel
Ehrhard. Depuis cette déclaration que les
Kinoin m'ont certifié véritable, et de
la réputation qui m'a été faite de l'enfant
cy dessus dénommé, j'ai rédigé le présent
acte, en vertu des pouvoirs qui me sont
délivrés, que le dit Habert Schott, a signé
avec moi, et les dits Wintz pour ludit enfant
et Elisabeth Wintz son épouse, faite de l'an
sept de la République Française
de Jean Michel Wintz
de Elisabeth Schott

Après Schaffer. Le jourd'hui treize fructidos, au sept
de la République française, et
64. Indivisible, six heures du matin. pardevant
Sousigné Jean Hollig, Agent Municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département
de la Meurthe. Est comparu Joseph Schaffer
journalier habitant demeurant à la Haub, Commune
Pardis Dabo, au lieu de Jacques Huber le jeune
son fils, âgé de vingt ans, et de Margueritte
Kümenau sa belle sœur, âgée de vingt ans, tous
deux aussy Citoyens dudit lieu de la Haub; le
quel me declare, que qu'il est marié avec Kümenau,
son épouse en légitime mariage, est accouché
hier le onze du courant, à six heures du matin,
dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle,
auquel dit enfant ont adonné le pais nom de
Jacques. Après cette déclaration, que lesdits témoins
ont certifié véritable, et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant en question, j'ai
après l'inspection, en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués, que ledit Schaffer, pour ludit enfant, et ledit
Huber, témoin, ont signé avec moi, et Mademoiselle Margueritte
Kümenau, sa sœur, par acte de l'acte de l'acte de l'acte.
Joseph Schaffer Journalier
Margueritte Kümenau
Hollig

Catherine
Riemmen Ce jourd'hui y vingt deux heures de l'an sept
de la Republique Francaise une et indivisible
amidy.

63
Pardevant le citoyen Jean Rollin
Agent Municipal de la Commune de Dabo
Canton de Wallgau, Departement de la Meurthe.

Est Compareu Antoine Riemmen le
jeune Citoyen de la Commune de Dabo, epoux de
Antoine Diellenfchneider, age de vingt ans
et de Catherine Meyer, age de vingt deux ans
tous Citoyens de ladite Commune de Dabo
Lequel m'a declare que Marie Anne
Diellenfchneider son Epouse de Legitime
Mariage, est parvenue hier le vingt deux
du Courant, neuf heures du soir d'un
Enfant femelle auquel dit Enfant on a
Donne le pris nom de Catherine.

Après cette declaration que ledit témoin
m'a certifié véritable. A la Representation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus de nom
j'ai dédité & representé telle exacte des
pouvoirs qui m'ont été remis que ledit
Riemmen pere dudit Enfant, ensemble
les temoins ont signés avec moi ledit
Jours mois et an. Ladite Catherine Meyer
me sous marquée seule s'en va et s'en va.

Antoine Diellenfchneider

de Catherine Meyer

Rollin

Nicolas
Drapp.

64

Le jourd'hui vingt huit fevrier, Lan sept de la Republique Francaise une
 et indivisible adis heures du matin, pardevant le sous-prefet Jean Rolland
 Agent Municipal de la Commune de Sabo. Canton de Waffreid.
 Departement de la Haute-Saone. Est compare Nicolas Drapp. Citoyen Muni-
 demeurant a Chappardoff. Section de la ville commune, epite de Nicolas
 Lambert, ayri de quarante deux ans, et de madame Krenner de Egoze
 de Citoyen Jacques Weber marie de moulins appelle communel ayri de
 trente ans, lequel me declare, que ma femme Rolland, son Epouse et
 septieme marage, est accordee dans sa maison que dit lieu d'indivisible
 male, hier a cinq heures du matin, auquel dit Epouse a eu un ve-
 prenom de Nicolas. apres cette declaration quel dit le moins me
 certifie veritable, et de la representation que ma femme fait de
 l'enfant en l'epre d'indivisible. Je prie dire l'epouse et de son vertue pour
 que me soit delivree quel dit le moins de Nicolas Drapp pour
 me soit delivree quel dit le moins de Nicolas Drapp pour
 me soit delivree quel dit le moins de Nicolas Drapp pour

Nicolas Drapp
 Rolland

